



A Monsieur le rédacteur,

Je ne répondrai à votre article de ce matin sur le retard qu'a éprouvé la cérémonie de la bénédiction du drapeau qu'en me bornant à déclarer franchement ce qui est passé.

D'abord, par l'ordre du jour du 24, la légion devait être réunie sur la place le 25 à onze heures et demie; et la bénédiction du drapeau devait avoir lieu à midi. Par une circonstance bien indépendante de sa volonté, un bataillon n'a pu arriver qu'à près d'une heure et demie.

Pendant cet intervalle, j'avais reçu plusieurs messages du gouvernement pour savoir la cause de ce retard, et le gouvernement voudrait bien se contenter des réponses que je lui fis parvenir; mais, lorsqu'à une heure et demie, j'en voyai un adjudant prévenir que la légion était sous les armes, et voyant que le temps devenait de plus en plus menaçant, S. E. le ministre de la guerre me fit dire que, n'espérant pas que le temps pourrait donner à cette cérémonie tout l'éclat dont voulait l'estimer le gouvernement et prouver dignement à nos Volontaires tout l'intérêt qu'il désirait leur témoigner, il me priait de suspendre la cérémonie jusqu'à un jour plus favorable, afin de pouvoir ainsi donner plus de retentissement à cette manifestation symbolique du peuple oriental pour la légion. Je m'empressai d'accéder à une demande qui n'avait rien que de flatteur pour les Volontaires, d'autant plus que, loin d'avoir attendu le gouvernement, c'était la légion qui l'avait fait attendre.

Le min. sup. de la guerre, sur ma réponse, me fit dire alors qu'il passerait à la revue de la légion, désirant lui adresser une allocution pour lui témoigner sa satisfaction et combien le gouvernement en particulier et la population en général, savent apprécier notre généreux dévouement.

Le ministre arriva par ces entrefaites, et ce qui s'est passé alors a été trop bien senti par toute la légion et les nombreux assistants pour que je cherche à exprimer les sentiments dans nous sommes tous pénétrés par le langage franc et énergique de l'allocution du ministre.

De sens de votre article pourrait donner lieu à de fâcheuses interprétations si vos lecteurs n'avaient pas assez d'esprit et de jugement pour comprendre que, dans les circonstances actuelles, il ne pourrait entrer ni dans la pensée, ni dans la politique du gouvernement, de faire une offense gratuite à la légion au dépend de quelques gouttes d'eau, tandis que, au contraire, son intention est de lui donner le plus haut témoignage de sympathies, après avoir donné des preuves de sa reconnaissance.

J'ai l'honneur, etc.

Le colonel de la légion des Volontaires Fanga s.

THIEBAUT.

L'abondance des matières nous a empêché jusqu'ici de parler de l'activité admirable de M. le chef de police. Un institut national géographique et historique a été proposé par lui, et toutes les rues ont changé de nom, c'est bien! La guerre n'a pas empêché M. le chef de police de se montrer intelligent et pratique. Justice lui en soit rendue.

HOPITAL FRANÇAIS.

L'hôpital a besoin d'une compagnie de quarant'hommes d'ambulance. ils auront exactement les mêmes droits que les légionnaires, à dater

de leur engagement. Les Français qui voudraient en faire partie n'ont qu'à se présenter à l'hôpital, rue de Sarandi près le marché où le directeur leur fera connaître les conditions.

PROGRAMA DE LA NOMENCLATURA

DE LAS CALLES Y VECES DE MONTEVIDEO:

MONTEVIDEO se divide en ciudad vieja y ciudad nueva, y estas en cinco secciones. La primera sección es la que comprende por la playa, arenales, rampa de las bóvedas y orillas del Plata, que da nombre a todo este ámbito de la ciudad, por el costado E. desde donde arranca la calle del Ibicuy hasta donde termina la calle de los Médanos en la playa de Punta Barrios, después de pasar por entre la propiedad de Masam, y cortar la parte O. de la cañada que divide a los barberos de D. Manuel Vida.

Tiene dos mercados, uno el principal que es la antigua Ciudadela, que queda en un espacio libre, y otro llamado mercado chico, al que se llama el mercado tradicional de Mercado del Sol en memoria del ciudadano que en los tiempos primitivos dominaba el país tal objeto.

La plaza central de la Nueva Ciudad tiene de Cigancha en su centro y se llama el mercado de la Ciudadela por la parte E. se llama de la Independencia y de la Plaza, en la antigua ciudad, de la Constitución en memoria de que allí se juró solemnemente el 18 de Julio de 1830.

La calle de la Ciudadela, que a derecha izquierda parte de la plaza de la Independencia por el lado E. del Mercado, proyectado, aproximadamente, la línea de la antigua fortificación, divide la ciudad vieja de la nueva.

La del Ibicuy, hasta ahora San Gabriel, comienza de la esquina E. de la casa del Gobernador y sigue por la calle de la Ciudadela donde empieza la de Mercedes, y las de Solís y Alzaybar que son las que se llaman de Santiago y San Agustín, cortada la ciudad N. O. S. E. por las que dividen la zona en tres secciones.

La 1.ª sección, entre las orillas del Plata por el N., la calle del Río por el S., la de la Ciudadela por el E., y por el O. la de Solís.

La 2.ª entre la calle del Ibicuy por el N., las orillas del Plata por el S., la de la Ciudadela por el E., y la de Alzaybar por el O.

La 3.ª entre las calles de Solís y Alzaybar por el E. y las orillas del Plata por todos los demás frentes.

La calle del 18 de Julio que parte de la salida del mercado por entre la plaza de la Independencia con dirección al E. atravesando la de Cagancha hasta terminar en la de los Médanos, divide la nueva en dos secciones; la 4.ª al E. de dicha calle y la 5.ª al N.

Atraviesa la 1.ª sección de N. a S. y en esta dirección también la 2.ª las calles.

De Zavalá, antes San Francisco.

Mirón, antes San Felipe.

Los Treinta y Tres, antes San Joaquín.

Itzaingo, San Juan; termina en la calle de la Brecha en la 2.ª Sección.

De las Cámaras, antes San Fernando.

Del Cerro, que pasa al costado O. de la casa de Policía.

Del Juncal, que pasa por delante del mercado; por el S. termina en la de la Ciudadela y por el N. en la orilla del Plata.

Del 1.º de Mayo, la que está frente al Fuerte; desemboca en la de 25 de Mayo y da nombre a las tres calles laterales que forman su edificio.

De E. a O. atraviesa la 1.ª y en esta dirección también la 3.ª.

La del 25 de Agosto, que se apoya por el E. en la Barrera y pasa por delante de las bóvedas y por el costado Sud de la Altiplano, a la orilla del Plata.

La de las Piedras, que apoya por el E. en la de la Ciudadela y pasa a espaldas de la Barrera, costado de San Francisco y demás que se llamaba de San Miguel.

La del Cerrito, antes San Luis.

25 de Mayo, antes San Pedro.

Rincón, San Gabriel, que es la divisoria.

La 2.ª Sección es atravesada de N. a S. como la 1.ª por las calles.

De Zavalá, antes San Francisco.

Mirón, antes San Felipe.

Treinta y Tres, antes San Joaquín.

Itzaingo, antes San Juan, hasta la de la Brecha.

De las Cámaras, antes San Fernando.

Del Cerro, que pasa por el costado O. de la Policía.

Del Becocho, que corta las manzanas números 13 y 14 frente a la Policía.

Del Juncal, que pasa frente al Mercado y atraviesa por el N. en la orilla del Plata y por el S. en la de la Ciudadela.

De E. a O. y en esta dirección también a la Altiplano la atraviesan las calles.

Del Ibicuy, antes San Gabriel, que es la divisoria, y no la 1.ª Sección.

Del Cerro, antes San Luis.

De las Piedras, antes San Sebastián.

La de Cagancha, antes San Ramón.

San José, antes del Puerto bravo.

Yelbal, que empieza por el O. en la de los Médanos y termina en la Ciudadela.

De Cagancha, que comienza en la del Yelbal por el O. y termina en la de la Ciudadela, donde coincide esta con la de Canelones.

De la Brecha, que comienza en la calle de la Altiplano dividiendo las manzanas 34 y 35 y termina en el Cebo del Sud sobre la manzana 40.

La 3.ª es atravesada de E. a O. por las calles empalmadas en la 1.ª y 2.ª Sección, que son la del Rincón, y mas la de Washington, antes San Diego, y de N. a S. por las de Solís y Alzaybar que la dividen de la 1.ª y 2.ª.

De Colon, antes San Benito.

Del Cerro, antes San Vicente.

Alcázar, antes San Tomás.

Del Guarani, antes San José.

De Patagones, el antiguo recinto desde el Puente de San José a la calle de Santa Teresa donde coincide la del Guarani.

Del Yacaré, que atraviesa al sur las manzanas 99 y 100.

La 4.ª comienza entre la calle del 18 de Julio por el S. y las orillas del Plata por el Sud, la de los Médanos por el E. y la de la Ciudadela por el O. Es atravesada de E. a O. por las calles.

De San José, que sigue hacia el S. de la del 18 de Julio y termina en el Cementerio inglés.

De Soriano, que le sigue y termina en la de Santa Lucía.

De Canelones, que le sigue y termina en la de los Médanos.

De Maldonado, que le sigue al Sud.

Del Mirón, que corta las manzanas 23.

De San Gabriel, entre las de la Ciudadela y la Florida frente al Cementerio viejo.

De Falles, al Sud del Cementerio viejo entre las calles de la Florida y de los Andes.

Del Durazno, la que sigue al Sud de la de Maldonado.

Isla de Flores, id. id. id.

La misma sección es atravesada de N. a S. y en esta dirección también la 5.ª.

Por la calle de la Ciudadela, que las divide de la vieja Ciudad.

Por la de la Florida, que atraviesa la plaza de la Independencia.

Por la de los Andes, que le sigue al E.

De la Contención,

Del Arroyo,

Dayman,

Río Negro,

Queguay,

Ybicay, que atraviesa la plaza de Cagancha.

Cuarern, que le sigue al E.

Yl, id. id.

Yaguaron, que entra en la plazuela del Cementerio.

La del Ejido, que sigue al E.

La de Santa Lucía, que atraviesa solo la 4.ª sección desde la calle del 18 de Julio hasta de Isla de Flores.

La de los Médanos, límite de ciudad.

La 5.ª Sección es atravesada de N. a S. por las mismas calles de la anterior, con excepción de la de Santa Lucía, y tiene además la

Del Olivero, que empieza en la del 18 de Julio y termina en la de Paysandú.

La cruz de E. a O. las calles,

Del 19 de Julio, que es la divisoria.

De la Colonia, que le sigue al N.

De Mercedes, id. id.

Del Uruguay, id. id.

De Puyandé, id id.
Del Cerro Largo, id id.
Orillas del Plata, id id.
Del Miguelete, que da principio en la playa y pasa por el costado S. de la quinta de los Albosos, hasta la calle de los Médanos.

FRANCE.

TREMblement de Terre a la Guadeloupe.

On lit dans le Messager du 10 mars

Un nouveau et cruel désastre vient de frapper une de nos principales colonies. Le tremblement de terre du 8 février, qui n'a produit que des malheurs partiels dans plusieurs îles des Antilles, a couvert de deuil la grande terre de la Guadeloupe, et l'importante ville de la Pointe-à-Pitre n'existe plus.

À la première nouvelle de la catastrophe, les sympathies des autorités et de la population de la Martinique, qui, il y a quatre ans à peine, en éprouvait un à peu près semblable, ont unanimement éclatées.

Le gouvernement du roi, en présence d'un malheur qui frappe que de nos plus belles colonies, nait qu'il a des devoirs à remplir en conséquence, les ordres viennent d'être donnés par le télégraphe, à Brest, à Toulon et à Rochefort, pour que de l'argent, des médicaments, et un million de rations partent immédiatement pour la Guadeloupe.

Lettre de M. le gouverneur de la Guadeloupe

Basse-Terre, le 8 février 1843, à 3 heures du soir.

Un tremblement de terre dont la durée a été de 70 secondes vient de jeter la Guadeloupe dans une consternation profonde.

Cet événement a eu lieu ce matin à dix heures et demie environ.

À la Basse-Terre, plusieurs pigeons sont tombés; plusieurs maisons, fortement ébranlées, sont inhabitables et devront être démolies; heureusement, personne n'a péri.

Aux Saintes, toutes les maisons construites en maçonnerie ont été renversées.

Les quartiers sous le vent ont beaucoup souffert; il y a eu là des morts et des blessés.

Au moment où je vous écris, j'apprends que la Pointe-à-Pitre n'existe plus. Je monte à cheval, je vais me transporter sur le lieu du désastre.

Le 9, à 2 heures (à la Pointe-à-Pitre).

La Pointe-à-Pitre est détruite de fond en comble. De ce qui a été épargné par le tremblement de terre a été dévoré par l'incendie, qui a éclaté peu de moments après celui où les maisons se sont écroulées.

Je vous écris sur les ruines de cette malheureuse cité, en présence d'une population sans pain et sans asile, au milieu des débris dont le nombre est considérable (environ 15 à 2,000) et des morts (encore 204 décombrés).

qu'on porte à plusieurs milliers. L'incendie dure encore.

Tous les quartiers de la colonie ont souffert comme les dépendances. La ville du Moule, détruite, déplore la mort de 30 habitants. Les campagnes ont eu leur part de cette affreuse calamité. Les bourgs de Saint-François, Sainte-Anne, le Port-LoUIS, l'Anse-Portran, Sainte-Rose, ont été renversés. Presque partout des morts et des blessés.

J'implore en faveur des habitants de la Guadeloupe cette bonté indépuisable qui fait descendre du trône tant de bienfaits! J'implore aussi la France dont la générosité tendit naguère une main secourable à nos frères de la Martinique; elle n'abandonnera pas une population toute française: elle ne dédaignera pas les veuves et les orphelins que ce grand désastre vient de plonger dans la plus profonde misère.

Incessamment j'aurai l'honneur de vous adresser les détails que je n'ai pu réunir.

Je crains que la récolte ne soit perdue, car la plupart des usines sont détruites; et, on ne pourra pas passer les cannes au moulin.

La famine nous menace; il nous faut du pain et du sucre.

J'invoille beaucoup souffrir; le Petit-Bourg est détruit.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, GORREYRE.

(Sicile.)

(La suite au prochain numéro.)

ETAT des bâtiments de tout rangs armés au 1er janvier 1843.

Vaires armées complètement. Ocean 120 canons, Jemmapes 100, Infatigable 100, Suffren 90, Jupiter 80, Alger 80, Marengo 80, Ville de Marseille 80. E. d. disponibilités de route: Ercole 120 canons, Madatebello 120, Souverain 120, Hercule 100, Diadème 80, Neptune 80, Saint-Pierre 80, G. Ingres 80, Scipion 80, Triton 80, Couronne 74, Trièste 74, total 20 vaisseaux et 1,848 canons.

Fregates armées complètement. Belle Poile 80 canons, Didon 60, Uranie 60, Andromède 52, Atalante 52, Calypso 52, Cléopâtre 52, Venus 52, Danaé 50, Cléopâtre 50, Nérée 50, Anne-Blanche 50, Africhine 46, Erigone 46, Thémis 46. En disponibilité de route: Minerve fregate de 58 canons (vaisseau rare), total 16 fregates et 826 canons.

Courtes armées complètement. Alcène 30 canons, Ariane 30, Bourayne 30, Cornaline 30, Embuscade 30, Hébé 30, Sabine 30, Athènes fregate rasée 28, Circé fregate rasée 28, Blonde 24, Brillante 24, Orrele 24, Duménil 24, Favorite 24, Náyade 24, Triomphante 24, Victorieuse 24, Bergère 20, Comille 20, Coquette 20, Diligente 16, Iguala 16, total 22 corvettes et 550 canons.

Bateaux armés complètement. Adonis 20 canons, Alcibiade 20, Cassard 20, Cygne 20, Génie 20, Grenadier 20, Griffon 20, Mélange 20, Mercure 20, Mars 20, Orrele 20, Palmyre 20, Voltigeur 20, Eugénie 10, Zéphir 10, Argus 10, Cerf 10, Cigogne 10, Danaé 10, Dièpele-Thouars 10, Flèche 10, Mésager 10, Popillon 10, Surprise 10, Valage 10, total 23 brigs et 392 canons.

Bateaux canonnières armés complètement. Allouette 4 canons, Bouloanaise 4, Eglantine 4, Malouine 4, Turquoise 4, Figie 4, total 6 canonnières et 24 canons.

GOULETTES. Cinq et bâtiments de fl. armés complètement. Aigle d'Or, Antiope, Baucis, Helette, Biche, Hobernch, Copelan, Chamais, Cigale, Colibri, Colombe, Darcis, Dares, Eclair, Sperlan, Estafette, Espiegle, Rivale, Favori, Fauvette, Fine, Furet, Gazelle, Gentille, Jouvencelle, Léger, Lovette, Lévrier, Liamone, Message, Mignonne, Miramidon, Monche, Montique, Paix, Partout, Platier, Reine Amélie, Renard, Rodent, Rose, Toulonnaise, Turquoise, total 42 bâtiments portant de 2 à 8 canons.

Corvettes de charges à batterie couvertes armées. Aboué 800 tonneaux, Adour 800, Agathe 600, Albion, Kude, Dardagne, Egerie, Fortuna, Istre, Oise, Mearthe, Rhin et Saône 800 tonneaux. Ces bâtiments ont armés de 10 à 24 canons suivant leur mission. Total 13 corvettes de charge.

CABARETS armés. Loire batterie ouverte 600 tonneaux, Châtillon, Mal, Robur 550, Pudeur 500, total 3 batteries et 1,650 canons.

460, Emulation, Eryedition, Indienne, Lamproie, Lionne et Prévoyance 350, Busephale, Dore, Rocher, che et Sarcelle 300, Léopard 200, Pétrel 150, total 17 gabares pouvant porter de 10 à 20 canons suivant leur mission. (La suite à prochain numéro.)

BULLETIN PARLEMENTAIRE.

Le projet de loi relatif à la refonte des monnaies de cuivre a été déjà présenté à la dernière session, et examiné avec soin par une commission. Le rapporteur, M. Pouillet, en propose l'adoption, avec quelques modifications sur des points secondaires. Le nouveau projet renferme 12 articles. Les pièces en billon de 16 et de 30 sous, de 6 liards, du 10 centimes à la lettre N; les pièces en métal de cloches de 1 et de 2 liards, de 1 et de 2 centimes et bidécime, seront retirées de la circulation et démontées.

Les monnaies de cuivre et de métal de cloche seront remplacées par une monnaie de bronze, composée de cuivre et d'alliage.

Les pièces d'un demi-franc et d'un quart de franc, qui seront frappées à l'avenir, porteront au revers les mots: 50 centimes, 25 centimes, 10 liards, 5 liards, 1/2 franc, 1/4 de franc.

Il n'y aura qu'un seul hôtel des monnaies; il sera fixé à Paris. Des ordonnances de roi détermineront les époques auxquelles seront supprimées les monnaies de Rouen, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille et Bordeaux.

En résumé, les dépenses pour lesquelles les crédits sont réclamés par le projet de loi s'élevaient à 13,395,000 fr. dont 4 millions semblent susceptibles d'être employés dans l'année actuelle.

Le projet, qui sera examiné demain dans les bureaux, est relatif à l'échange de divers immeubles faisant partie du domaine privé du roi contre les bois de la Queue-de-Moqueux et des Lognes-Tailles, provenant de la dotation de la Couronne.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les sucres a tenu aujourd'hui une longue séance. Quatre à midi, elle n'était pas encore levée et avait cinq heures. Deux membres ont émis l'avis de ne pas prononcer la suppression de sucre indigène, mais de faire une indemnité à ceux qui voudraient cesser de fabriquer. Ce système n'a pas été accepté par la majorité.

Le projet de loi sur les vides secrets, voté il y a trois jours par la chambre des députés, ne tardera pas à être porté à la chambre des pairs. Le ministère a hâte d'en finir avec l'opposition dont on le menace au Luxembourg, comme il en a fini avec l'opposition qui l'inquiétait au Palais-Bourbon. Du reste M. Guizot ne saurait concevoir aucune allégeance en se présentant devant la pairie. M. Molé ne se désolera pas envers lui plus hostile que ne l'ont été ses amis de la chambre élective; il se contentera de se combattre par son silence.

REMATE.

POR PATRICIO VAZQUEZ.

De la Barca naclanol 25 de Mayo. El Lunes 29 del presente Mayo a las doce, en el tablado del muelle, se rematará judicialmente a la mayor oferta, en un solo lote, el casco, aparejo y demas útiles de dicha Barca, menos el carbon de piedra que pertenece a la marina británica. Los Señores que se interesen por este hermoso y velero buque, pueden pasar a su bordo a imponerse de cuanto hay y de su estado, que hallarán satisfactorio. El que antes de remate gustare hacer oferta, puede dirigirse a la casa del remate, en la calle del muelle, antes de llegar a la del Porton.

MOUVEMENT DU PORT

DE MOSTEVIDEO.

Arrivées du 27 mai

Rio Astero, en dix jours, paquebot anglais Tiger avec les dépêches d'Angleterre venant de la mer du Nord.

AVIS DE POLICE

Par ordre de M. le chef politique et de police, on prévient la public qu'à dater de ce jour, 22 mai, les amendes qui seront imposées pour contravention aux édits de police en vigueur ne doivent être payées que d'après un reçu imprimé qui énoncera la valeur, et sera signé par le sousigné, et le commissaire respectif, et scellé du sceau du département.

Montevideo, 22 mai 1843.

MÉNDEZ.

Les personnes qui voudraient bien honorer de leur confiance d'abonnement chez Lathière en face M. Balthé au café de la Cocarde, de 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc.

- 1. Pour apprendre à faire le papier A. Roque et de...
2. Idem pour graver sur bois avec facilité...
3. Idem pour la poudre de fusil à piston...
4. Idem pour faire la poudre de Jupiter volant...
5. Idem pour faire le Cidre à la perfection...
6. Idem pour faire du bon vinaigre avec de l'eau...
7. Idem pour Graver sur le fer blanc...
8. Idem pour Graver sur le fer ou métal...
9. Idem pour Graver sur le fer ou métal d'autre...
10. Idem pour Graver sur le fer ou métal d'autre...
11. Idem pour Graver sur le fer...
12. Idem pour faire les vitres de Salario...
13. Idem pour changer le vit rouge en blanc...
14. Idem pour colorier le nitre rompo...
15. Idem pour fondre à point une barre de fer...
Les personnes qui voudraient bien honorer de leur confiance d'abonnement chez Lathière en face M. Balthé au café de la Cocarde, de 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux nôtres.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille, la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillon, ou salut de l'Empire et la Parisienne.

AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS. Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Abard, se fera inscrire lors du marché, maison Estevez, près du Café de l'Uruguay.

AVIS A MES COMPATRIOTES Et sur discours de la liberté.

A dater de ce jour, lorsque la légion prendra les armes, il y aura un dépôt d'armes, de gibernes et de munitions, au bureau de l'Etat Major pour tous ceux qui, n'ayant pas pris les armes, voudraient concourir à la défense de la noble cause à laquelle nous nous sommes

dévoués pour protéger nos vies, celles de nos familles et conserver un bien être acquis avec tant de peines et de travail.

Le colonel des Volontaires Français, THIÉBAUT.

AVIS DIVERS

Nous avons été au Palais de l'Assemblée publique de l'Académie condamnée du notaire Etienne Lecorne, né à Orléans (Basses-Pyrénées), employé de notre maison, que nous avons mis à la disposition de la police pour cause de vol; et où il attendait instruction de son procès, nous avons même annoncé que, n'ayant pu obtenir de lui avec complaisance de ses feintes, les personnes qui auraient eu quelques relations d'affaires avec lui en dehors de notre maison, étaient priées de nous en donner connaissance, ainsi qu'à la recherche de plusieurs objets importants qui ont été volés par lui et qu'il aurait pu vendre.

Ce jeune homme s'est échappé des mains de la justice qui est à sa recherche, et se pourvoit avec son autorisation, nous réitérons aux personnes qui pourraient le connaître, notre invitation de nous donner avis des relations qu'il aurait pu avoir, avec lui et à le faire arrêter en quel lieu qu'il se trouve.

Une récompense sera versée à la personne qui pourra indiquer la retraite de cet individu.

Montevideo, le 25 mai 1843. M. S. Les personnes qui auraient quelques éclaircissements à donner sur ledit Etienne Lecorne, sont priées d'adresser à la Tienda de la Ville de Paris, rue San Francisco.

Pellier et Lathière.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

Le capitaine de la 3e compagnie du 4e bataillon fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie, et qui n'ont pas reçu leurs habillements, de vouloir bien passer chez M. Brunel, rue du Porton (près la Bonena-Vista), où il leur en sera délivré.

Le commandant de la compagnie. LATOUR.

On demande une servante française pour la cuisine, et le soin de ménage. On est susceptible à une bonne conduite et à la confiance. S'adresser rue St. Louis n. 70.

AVIS

Les Dames Françaises qui se sont occupées de la souscription pour l'Hôpital, désiraient que, pour diminuer les fatigues auxquelles elles se sont généralement soustraites, une souscription à domicile fut ouverte chez l'une d'elles.

C'est pour ce motif qu'une souscription est ouverte chez Mme. Vigorelli, rue San Gabriel, n. 127 et 129.

AVIS

On désire trouver un français qui voudrait se charger de perfectionner deux enfants un de 13 ans et l'autre de 10 dans l'écriture et l'arithmétique. S'adresser rue Saint Louis n. 57 ou rue Saint Jean n. 46, celui qui le fera n'a qu'à se présenter pour y faire les propositions.

AMA DE LECHE

Una Italiana desea un niño para criar, la persona que la necesite para dicha ocupacion ocura al Cuartel de las Estaciones, calle de la Buena-Vista, 6 en casa del Sr. Doneta en donde darán razon.

AVIS

Maison Honoré Gasparin, platero, rue San Gabriel, numéro 26, on achète or vieux, argent et cuivre.

HOPITAL FRANCAIS

On pourra pour l'hôpital français chez M. Vigorelli, rue San-Gabriel, numéros 127 et 129.

AVIS

On vient d'imprimer, à l'imprimerie de la Charité, un ouvrage intitulé :

INSTRUCTIONS D'INFANTERIE

qui comprend celle des recrues, le manuel des guides, et la tactique des éclaireurs; extraits de la dernière édition de Valencié, avec 28 gravures lithographiées, qui indiquent les signes de commandement avec l'épée ou la canne. On vend à ladite imprimerie, et chez Dommedebou chez Varela, place de la Matriz.

CHIEN PERDU

Il a été perdu un petit chien, poil blanc et noir, répondant au nom de Moustache. La personne qui l'aurait trouvé est invitée à le ramener au bureau du Patriote. Elle recevra une récompense honnête.

AVIS

Une souscription, pour l'hôpital français, est ouverte chez M. le président de la commission de santé, rue San Benito (ancien consulat), n. 16.

AVIS IMPORTANT

On demande des ouvriers, mégots et manoeuvres pour l'hôpital français. S'adresser maison, neuve de D. Juan Maria Perez, à côté du marché. On désire qu'ils fassent partie des Volontaires Français. Ils seront exemptés de service, et leur ouvrage leur sera payé.

VENTE

On désire vendre à Buenos-Ayres l'établissement de serrurerie et armurerie de M. Birbaud et Hébert, situé rue de la Fédération (Plaza), à 2 1/2 cuadras de la place de la Victoire. S'adresser à M. Couturier au magasin de meubles rue de los Pescadores en face du café de Comercio. On vendrait séparément l'atelier de serrurerie avec ses dépendances, ou bien les deux ensemble.

AVIS AU PUBLIC

M. Frédéric, traiteur, rue Saint-Louis n. 53, prévient les personnes qui veulent bien l'honorer de leur confiance qu'il continue comme auparavant à prendre des prémisses en ville, et qu'il sera de son mieux pour les satisfaire.

Il a été perdu le 6 mai un porte-cigares en paille contenant une pipelette et un certificat d'exemption de service au nom de Théodore Gilbert Antoine. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au Bureau de journal; il aura une récompense, s'il l'exige.

AVIS A MM. LES OFFICIERS

A l'armurerie de Monet l'on vend des sabres avec ceintures à 3 patas.

Bataillon des Volontaires Français

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

Le Grand St. Rémy.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. Reybaud.